

NOTRE DAME DE
BELLECOMBE

STATION VILLAGE
SAVOIE MONT-BLANC





LE MOT DU MAIRE



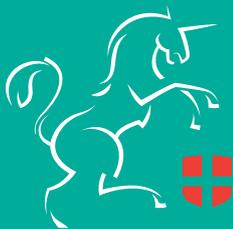
Philippe MOLLIER
Maire de Notre-Dame
de Bellecombe

Bulletin municipal annuel 2023 de la commune de **NOTRE-DAME DE BELLECOMBE**

**MAIRIE DE
N.D. DE BELLECOMBE**
285, rue de Savoie
73590 N-D de Bellecombe
Tél. 04 79 31 61 91
www.notredamedebellecombe.fr

**HORAIRES D'OUVREMENT
AU PUBLIC :**
Lundi, mardi, jeudi :
8h-12h et 13h30-17h30
Mercredi : 8h-12h
Vendredi : 8h-12h et
13h30-16h30

Directeur de publication :
Philippe MOLLIER
Crédit photos :
Yohann OUVRIER-BUFFET
Jean-Pierre ROUVIER
Office de Tourisme du Val d'Arly
Création et impression :
Nouvelles Impressions
Albertville



**NOTRE DAME DE
BELLECOMBE**
STATION VILLAGE
SAVOIE-MONT-BLANC

2022 aura signé le retour de la clientèle des sports d'hiver à un niveau jamais égalé sur notre territoire depuis la création de la station en 1937, 85 ans déjà. Le faible niveau de précipitations n'a pas altéré la qualité du domaine skiable et les installations de neige de culture mises en place pour un montant total de plus de deux millions d'euros, nous ont permis de satisfaire grands et petits peu importe les activités pratiquées (du ski de piste ou de randonnée, de la marche à pieds, des raquettes ou tout simplement de la luge).

Alors que le coût de l'énergie prend une place grandissante dans nos finances, nous ne pouvons que nous féliciter du choix des LED pour l'éclairage public ainsi que de la variation de l'intensité de l'éclairage la nuit, ce qui nous a permis de baisser de 95% notre consommation électrique (pour information seules 8% des communes Françaises ont fait ce choix). Un test d'extinction est effectué sur deux ou trois secteurs depuis la fin de l'année 2022, vos remarques seront les bienvenues .

Pour le futur et pour garantir une alimentation en eau qu'elle soit potable, utilisée pour la défense incendie ou pour les animaux et en complément de l'enneigement, la création d'une réserve collinaire au Lachat est une nécessité. Les études sont lancées et elles devraient permettre d'obtenir les autorisations assez rapidement. Les agriculteurs nous demandent également de mettre en place un système d'alimentation pour le bétail au plus près des pâturages.

Le logement et l'accès à la propriété sont une priorité pour ancrer les jeunes sur notre commune, le permis de construire du projet sera déposé au printemps.

Les locaux de l'ancienne garderie ont fait l'objet de travaux d'aménagement afin d'accueillir un cabinet médical qui a ouvert le 19 décembre 2022. La commune a bénéficié de l'aide du département de la Savoie.

En ce début d'année 2023, j'aimerais remercier en votre nom la totalité des employés communaux, qu'ils œuvrent à votre écoute au secrétariat, dans les écoles, mais également les services techniques de la voirie qui du fleurissement au déneigement vous permettent de profiter au mieux de votre séjour.

Au nom du conseil municipal et de nos salariés, je vous présente tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année et saison touristique 2022/2023 qui s'annonce sous les meilleurs auspices.

MON BEAU VILLAGE

En mars 2022, la commune de Notre-Dame de Bellecombe a proposé le village au concours "Mon Beau Village 2022" organisé par le Dauphiné Libéré et Le Progrès et en partenariat avec la région Auvergne Rhône-Alpes.

Grâce à la mobilisation des belle-combais, des résidents secondaires et des touristes qui apprécient notre station, **nous avons remporté le prix du plus beau village du département de la Savoie** en mai 2022 avec 4186 votes contre 4008 pour Chanaz, 1945 pour Aussois, 1090 pour Aiguebelette-le-Lac, 934 pour Chignin et 702 pour Val d'Isère.

La remise du trophée fut un réel moment de partage que nous avons savouré avec plaisir et fierté. Nous tenons à remercier vivement Jean-Pierre Rouvier dont les superbes photos du village ont contribué à la constitution du dossier de candidature.

C.V.F



SCANNEZ LE QR CODE
POUR VISIONNER LA VIDÉO
"MON BEAU VILLAGE"

INSTALLATION DE LA FIBRE

SUR LA COMMUNE

Les objectifs du gouvernement dans le cadre du « Plan France à Très Haut Débit » sont de garantir le Très Haut Débit (THD) pour tous d'ici la fin 2022.

Il existe en France un droit à la fibre afin de garantir un accès égal au THD à chacun des citoyens.

Ainsi un propriétaire ne peut pas s'opposer à la demande de raccordement d'un locataire ou d'un occupant de bonne foi.

La loi prévoit que le raccordement des habitations et locaux à usage professionnel en fibre optique est à la charge de l'opérateur. Il consiste à amener un câble et un boîtier fibre dans le logement.

Actuellement sur la commune, l'aiguillage et le tirage des câbles de la fibre dans les infrastructures de France Telecom est en cours ainsi que l'installation des armoires métalliques (point de mutualisation) dans lesquelles les cordons optiques seront connectés. Elles seront situées devant l'église à cote de l'abris bus, place de la mairie, derrière la cabane du TSD au Mont Rond, au garage communal.

Un arrêté municipal de février 2022 fixait une durée de 100 jours à partir du 18 avril 2022 pour les travaux d'installation. Suite à de nombreux retards, un nouvel arrêté fixe une nouvelle période de 100 jours renouvelable à compter du 04 novembre 2022.

L.A.



LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Le 28 juin 2022, le responsable des Services Techniques et du fleurissement, Stéphane Rossat-Mignod, Estelle Favray, et Claude Vernier-Favray ont assisté en mairie à un audit avec M. Jean-Jacques Le Baron, paysagiste consultant en espaces verts et membre du jury départemental et régional AURA.

Après un échange enrichissant sur le cahier des charges pour l'obtention de la troisième fleur, une visite du village à pieds a permis de mettre en avant les points forts et les points faibles de notre commune. Les conseils et recommandations principales de M. Le Baron sont les suivantes :

- « Les critères du label s'appuient désormais sur la qualité de vie des habitants et des visiteurs. En effet la politique de la commune doit se tourner en priorité sur le bien-être de sa population permanente qui utilise tout au long de l'année les installations et participe à la vie du village ».
- « Le tourisme a une place importante et doit être pris en compte dans les aménagements. En revanche, il ne faut pas suivre des modes éphémères qui risquent par leurs installations parfois artificielles de dégrader durablement un paysage de montagne riche et précieux ».
- « Un plan de circulation et de stationnement doit être étudié rapidement, les parkings sont nécessaires, certes, mais une réflexion importante sur leur intérêt est à envisager ».

- « Dans les années à venir, le fleurissement de fleurs annuelles doit diminuer voire disparaître (les plantations annuelles sont réservées à la classe 1 du plan de gestion différenciée : mairie, office du tourisme, entrées et sorties du village). La recherche d'un nouveau fleurissement doit se faire aujourd'hui avec des plantes pérennes et résistantes aux futures canicules attendues ».
- « Les éclairages à LED participent efficacement à la diminution de la consommation d'énergie, mais cela ne doit pas faire oublier que cette pollution lumineuse perturbe la biodiversité et que la solution de l'extinction d'une partie de la nuit favorise un bon équilibre de la vie des animaux nocturnes mais aussi des résidents ».
- Un règlement local de publicités doit être réfléchi dans le but de concilier la liberté d'affichage avec le cadre de vie.

Pour candidater à la 3^{ème} fleur, il sera nécessaire de prendre en compte ces différents points, **notre cadre est exceptionnel, il faudra malgré tout nous unir** (mairie, habitants, socioprofessionnels, OTI, Associations, Ecole...) **pour répondre au mieux au cahier des charges et améliorer le cadre de vie de chacun tout en respectant notre environnement et en conservant notre identité.**



► Village lors d'un festival des vins en août

EXPOSITION ESTIVALE

L'école du village a accueilli cet été **L'EXPOSITION "ART ET HISTOIRE" TRAIT D'UNION ENTRE LE PASSÉ ET LE PRÉSENT.**

Du 13 juillet au 19 août 2022 les visiteurs ont pu découvrir les œuvres lumineuses du peintre Olivier Caron qui incitent à l'imaginaire et au rêve ainsi que les toiles d'Angelica Smia qui a eu un réel coup de foudre pour le village et ses habitants en 1989.

L'association "La Joie de Vivre" a présenté son travail sur la toponymie de la commune, Suzanne Rossat-Mignod, ses créations faites de coquillages et de plumes, Colette Alliot-Lugaz, soprano, a quant à elle exposé ses robes de scène qui retracent ses 40 ans de vie d'artiste lyrique.

Enfin, la mairie a choisi de présenter 15 photos d'Alexandre Marchak, ancien réfugié juif, qui a profité de son exil au village entre 1943 et 1944 pour photographier ses habitants et ses paysages. Ces superbes photos en noir et blanc ont été offertes à la mairie par ses descendants pour remercier le village de l'avoir protégé avec sa famille.

Les nombreux visiteurs ont pu échanger avec les artistes présents pour se familiariser avec leur art et se replonger dans l'histoire du village que certains ignoraient.

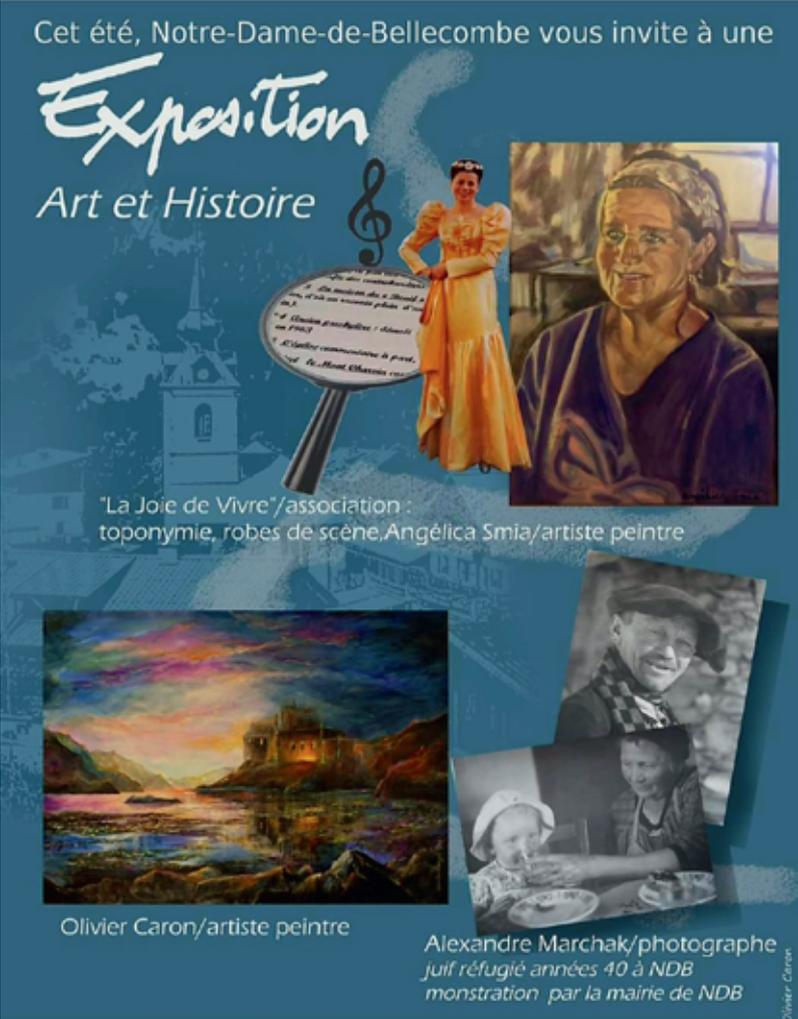
Merci à l'association présidée par Danielle Gaidon d'avoir pris l'initiative de reconduire une exposition estivale riche et de qualité.

C.V.F

Cet été, Notre-Dame-de-Bellecombe vous invite à une

Exposition

Art et Histoire



"La Joie de Vivre"/association :
toponymie, robes de scène, Angélica Smia/artiste peintre

Olivier Caron/artiste peintre

Alexandre Marchak/photographe
juif réfugié années 40 à NDB
monstration par la mairie de NDB

A l'école de NDB du 13 juillet au 19 août 2022
tous les jours, sauf le mercredi et samedi,
de 16h00 à 19h00- entrée libre

conception Olivier Caron





QUELQUES TÉMOIGNAGES DES VISITEURS DE L'EXPO

Un grand merci à la commune de Notre-Dame de Bellecombe pour faire revivre ces souvenirs d'un passé certes marqué par la guerre mais qui a permis à des familles juives d'échapper à la barbarie nazie. Parmi ces familles, notre grand-père, Alexandre Marchak, son épouse et notre mère qui ont reçu un accueil bienveillant dans les années 1942/1943. Ces photos en sont le souvenir qui permet à des bellecombains de retrouver des amis et des membres de leurs familles. Pour mes frères et moi, ce sont d'autres souvenirs de vacances passées dans les années 1958/59 chez tante Jeannette, des foins avec René, des premiers pas sur des planches... Encore merci à la commune et en particulier à M^{mes} Claude Vernier-Favray et Elodie Curt-Comte qui ont permis que nous puissions échanger sur cette période.

Belle exposition complétée par d'autres artistes qui méritent également d'être remerciés.

Gérard Seimille, petit-fils d'Alexandre Marchak



« Cette exposition montre que les aînés ont de multiples talents et que leur mémoire est essentielle pour les générations à venir. »

« Les jeux de lumières sont très intéressants sur chacune de vos œuvres, j'adore ! »

« Merci pour cette belle exposition qui nous fait un peu voyager dans le fantastique et le rêve. Félicitations ! »

« Beau travail de recherche et rappel de l'histoire avec la petite histoire de gens ordinaires. Félicitations ! »

« Je perçois à travers vos tableaux comme une certaine sérénité dans un monde onirique. Magnifique ! »



Marie-Claire JOGUET ▲
photographiée par Alexandre Marchak

« Très belle exposition qui nous transporte dans le monde merveilleux des couleurs. »

« Merci pour cette superbe expo qui nous plonge dans l'histoire de notre chère NDB et nous fait découvrir des tranches de vie de ses habitants passés comme présents. »

« Superbe exposition ! Costumes et poupées extras ! Et un plaisir d'écouter et voir le témoignage de Germaine, très touchante ! Ah ! notre Cricri sur sa scieuse ! Magnifiques tableaux ainsi que les dragées de Zette. »

« Les aînés nous montrent par cette exposition qu'ils contribuent à la vie du village par leur savoir et leurs souvenirs. Bravo et nos félicitations. »



◀ Qui est ce bel inconnu photographié par Marchak ?

RING

Service de diffusion d'alerte et d'information

Dans le cadre de la **gestion des risques majeurs**, la commune s'est dotée du **système d'alerte rapide RING** de Cedralis afin de vous avertir directement si vous êtes concerné par un événement de sécurité civile (phénomène météorologique intense, accident industriel, pollution du réseau d'eau potable, coupures d'électricité, etc.).

Pour bénéficier de ce dispositif d'alerte, il suffit de vous inscrire gratuitement :

<https://inscription.cedralis.com/notredamedebellecombe>

ou



Un service mis en œuvre par

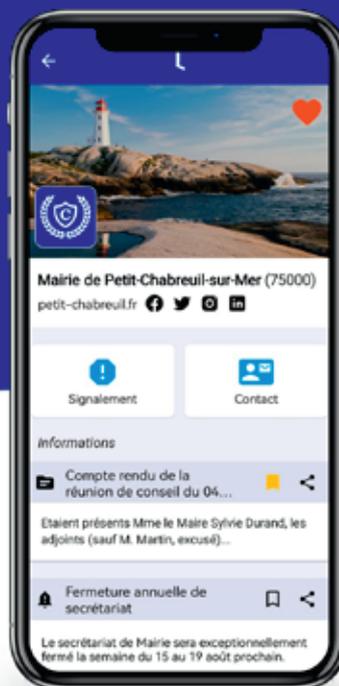


Localiti

Votre information locale
en temps réel

Votre mairie a mis en
place l'application mobile **Localiti**
afin de vous transmettre en temps réel
les dernières mises à jour du site internet

Téléchargez-la **gratuitement**
et sans nécessité de vous créer un compte !

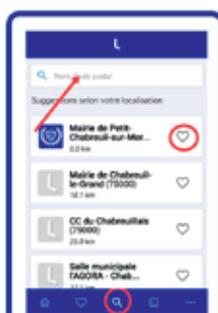


Comment ça marche ?



Scannez le QR code
pour télécharger
gratuitement
l'application mobile

1



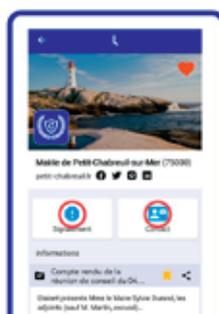
Géolocalisez-vous ou
recherchez votre
localité et ajoutez-la
dans vos « favoris »

2



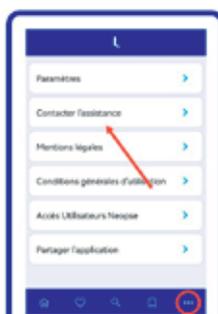
Recevez les notifications
directement, partagez-les
et enregistrez-les
dans vos « signets »

3



Contactez votre Mairie
et transmettez-lui vos
signalements en
quelques secondes

4



Des questions ?
Contactez l'équipe
d'Assistance de
Localiti en un clic !

5



DU NOUVEAU DANS LE TRI

A partir du 1^{er} janvier 2023, les consignes de tri changent sur le territoire du SITOM des Vallées du Mont-Blanc, **mais pas que !** **Que vous soyez chez votre oncle, votre sœur ou vos parents : les consignes de tri sont maintenant généralisées au niveau national.**

Le message se simplifie : TRIONS tous LES emballages et papiers dans le bac JAUNE !

Les nouveautés portent sur les emballages plastiques et petits emballages métalliques : tous se trient désormais !

Pour faire le bon geste de tri, une seule question à se poser **“est-ce un emballage ?”**

Un emballage permet :

- de contenir un produit,
- de faciliter son transport ou sa mise en rayon.

Attention, un objet en plastique tel qu'un cintre ou une brosse à dents n'est pas un emballage.

Les emballages n'ont pas besoin d'être lavés, il suffit de les vider et de les jeter séparés les uns des autres sans les mettre en sac.

Les déchets à déposer dans la poubelle grise sont moins nombreux : les ordures ménagères seront moins volumineuses.

Pas de changement du côté du conteneur vert : vous pouvez jeter tous les emballages en verre.

Si toutefois vous avez un doute au moment de trier, vous pouvez :

- consulter le site www.sitomvalleesmontblanc.fr rubrique Trier,
- contacter le **SITOM** au **04.50.78.10.48** ou contact@sitom.fr,
- télécharger l'application **Citeo** “Guide du tri”,
- vérifier les **consignes** notées sur vos emballages.

Cependant, le SITOM des Vallées du Mont-Blanc rappelle que trier ses déchets ne doit pas être un frein à la réduction de ceux-ci. Grâce aux gestes de chacun, l'ensemble du territoire du SITOM agit en faveur de l'environnement. Nous sommes tous acteurs du recyclage.

ENSEMBLE, REDUISONS ET TRIONS NOS DECHETS !

TRIONS *tous* LES EMBALLAGES & PAPIERS

DANS LE bac jaune!



À déposer séparés les uns des autres et bien vidés

Nouveautés

- +

Pots & barquettes en plastique


- +

Gourdes & tubes en plastique


- +

Sacs, sachets & films en plastique


- +

Petits emballages métalliques



Bouteilles & flacons en plastique



Emballages métalliques



Cartons & briques alimentaires



Tous les papiers, journaux, magazines



VERRE



ORDURES MÉNAGÈRES





LES NAVETTES CULTURE D'ARLYSÈRE

A partir de l'automne 2022 et en 2023, la Communauté d'agglomération Arlysère, met en place un service gratuit de navettes vers des rendez-vous culturels au Dôme Théâtre, à la Halle Olympique d'Albertville ainsi qu'au cinéma Chantecler d'Ugine. Pour le Val d'Arly, les départs se font de Flumet.

Des flyers seront régulièrement déposés en mairie, à l'office du tourisme ou dans les commerces du village pour vous tenir informés de la programmation. Les modalités d'inscriptions sont précisées sur le site d'Arlysère.

Nous vous invitons vivement à utiliser ces navettes afin de pérenniser ce service qui facilite l'accès à la culture des territoires éloignés tout en respectant l'environnement.

<https://www.albertville.fr/les-navettes-culture/>



QUOI DE NEUF À L'ÉCOLE

DU BOURJAILLET ?

En septembre 2022 dix-sept élèves ont fait leur rentrée à l'école du village dont une élève inscrite en dispositif ULIS à l'école d'Ugine Pringollet. Début novembre l'équipe éducative a eu le plaisir d'accueillir un nouvel élève, Raphaël Colletin, pour la saison hivernale, l'effectif saisonnier s'élève donc à trois cette année.

Madame Martine Burnet-Fauche occupe depuis le 17 novembre 2022 le poste d'ATSEM, chargée de la surveillance de la cantine et du périscolaire. Madame Véronique Monstier est quant à elle en charge de la cantine et de l'entretien des locaux depuis le 29 novembre 2022.

Nous tenons à remercier sincèrement Fabienne Ouvrier-Buffer et Gillian Moreau pour s'être investies auprès de nos enfants cet automne.

Trois élèves feront leur rentrée en 6^{ème} en septembre 2023 mais quatre nouvelles inscriptions en Petite Section assureront la stabilité de l'effectif de notre école à la rentrée prochaine.

La quasi totalité des élèves mangent à la cantine tous les jours et huit élèves sont inscrits au périscolaire en hiver. Nous ne pouvons que nous réjouir de la fréquentation de ces deux services car elle assure leur pérennité.

Cette année encore, Céline, notre directrice d'école, a mis en place de nombreuses actions. L'une d'entre elles permettra de combler le fossé générationnel grâce à un échange périodique avec les seniors de notre commune. L'association "La Joie de Vivre" a initié cette démarche et la première rencontre a eu lieu le 16 septembre 2022. Les enfants ont présenté le diaporama de leur classe de mer, joué au Mémory avec leurs aînés et partagé un goûter avec eux.

L'école a aussi participé au "Défi des Ecoliers" dont la première édition a eu lieu le 14 octobre 2022. Comme les élèves des 25 écoles inscrites au défi sur le territoire d'Arlysière, nos petits bellecombais ont utilisé un mode de transport actif ou partagé pour se rendre à l'école. **L'école du Bourjaillet a remporté le premier prix dans sa catégorie (école de moins de 50 enfants).**

La semaine du goût au retour des vacances d'automne a permis aux enfants de déguster **un déjeuner anglo-saxon au restaurant l'Equipe**. Ces derniers ont élaboré la liste de courses, recherché et préparé les recettes tout en pratiquant la langue de Shakespeare.

Le cycle glisse (ski, snowboard et patinage) et le cycle piscine au printemps seront reconduits et permettront aux élèves de développer leur pratique sportive.

C.V.F



Défi des écoliers
avec Laurence
ANCENAY et les
élèves de l'école

▼ Déjeuner anglo-saxon



QUELQUES BRÈVES

MEDECIN

Le 19 décembre 2022, M^{me} Laure TELLIER, médecin généraliste s'est installée dans le bâtiment de la mairie à la place de l'ancienne garderie. Le cabinet est équipé en matériel de radiologie. Le docteur TELLIER sera secondé par un confrère durant la saison d'hiver.



LOGO

Le nouveau logo de la commune a été présenté dans le dernier bulletin et sur les pistes lors de la descente aux flambeaux de Noël 2021.

Tous les habitants de la commune peuvent l'utiliser à condition d'en faire **la demande écrite à la commune** qui vérifiera si la charte graphique (consultable sur le site de la mairie) est respectée.



CHAUFFAGE DE L'ÉGLISE

L'église était chauffée au fuel avec une cuve et une chaudière situées au presbytère via un réseau souterrain traversant la route. Cela entraînait une importante déperdition de chaleur et nécessitait de mettre la chaudière en route longtemps avant les cérémonies pour une chaleur finale médiocre.

Un nouveau chauffage par lustres et panneaux avec un rayonnement infrarouge permet de chauffer uniquement pendant les heures et les zones d'utilisation de l'église avec une perception immédiate de la chaleur et ainsi de faire des économies d'énergie.



BOIS DU PESSEY

La route de la Germandière a été fermée du 21 novembre au 16 décembre 2022 pour permettre la création d'une voie d'accès dans la forêt du Pessey et ainsi faciliter les futures coupes de bois. Ces travaux ont été financés par l'ONF.

ÉCOLE DE SKI DU MONT ROND

Suite à l'incendie de l'école de ski du Mont Rond en janvier 2022, les devis sont à l'étude pour une reconstruction qui devrait, si tout se passe bien, être terminée pour l'ouverture de la saison d'hiver 2023/2024.



ASSOCIATION DU TÉLÉTRAÎNEAU



Dans notre précédent bulletin nous avons donné la parole aux associations en omettant l'article de l'association du télétraîneau. Nous tenions à réparer cette erreur d'autant plus que ce dernier a été exposé le 1^{er} week-end de décembre au **salon AUTO RETRO à Chambéry** qui avait pour thème : « l'automobile aux sports d'hiver ». Il a ainsi participé à la promotion de notre village. Tous les frais occasionnés ont été pris en charge par les organisateurs de l'exposition.

Le télétraîneau est la première remontée mécanique de Notre Dame de Bellecombe ayant fonctionné du 25 décembre 1937 au 18 mars 1939 et du 15 décembre 1946 au 31 janvier 1948 avant d'être remplacé par le premier télésiège avec des pylônes en bois.

C'est à l'initiative de Marcel GARDET, Joseph MOLLIER-CAMUS, Armand FAVRAY et M. DANDELLOT (constructeur de monte charges pour l'agriculture de la région d'Annecy) que le télétraîneau est mis en place.

La reconstitution de ce télétraîneau, pour les 60 ans de la station en 1997, a été impulsée par Jacques MARIN CUDRAZ, maire de l'époque, et réalisée avec passion, durant l'été 1996, par Monsieur Emile JOGUET, moniteur de ski à Notre-Dame de Bellecombe, qui après de nombreuses recherches, a dû confectionner les pièces manquantes de cet engin.

En 2017, à l'occasion des 80 ans de la station, il est de nouveau totalement restauré, protégé, et mis en valeur au cœur du village. Cette restauration est le fruit d'un travail de bénévoles passionnés, Hervé, Lissandre et Jérôme ALLIOT LUGAZ, Jean-Yves DUDEK, Didier JOGUET, Philippe MOLLIER, Yohann OUVRIER BUFFET, Michel PANQUET, Stéphane PONCHAUD, Serge ROSSAT MIGNOD, Stéphane ROSSAT MIGNOD, Christian FAVRAY, Hervé BOTTELLIER et Joël GAIDON.

Cet hiver des baptêmes sont de nouveau programmés, chaque mercredi et dimanche à 17h30.

L'ensemble des membres de l'association et son président, Stéphane PONCHAUD, souhaitent à travers ces baptêmes, faire perdurer l'aura de station pionnière qu'a Notre-Dame de Bellecombe, en mettant en avant cette première remontée mécanique, unique en France. Stéphane tient à remercier la commune pour son soutien logistique et la mise à disposition de ses employés.

Les amoureux de Notre-Dame, les passionnés de ski ou les férus de mécaniques sont les bienvenus pour venir renforcer les rangs de l'Association du Télétraîneau !



UN POINT SUR L'ADMR DU VAL D'ARLY

RAPPEL DE SON RÔLE ET DES SES MISSIONS AUPRÈS DE LA POPULATION

L'**Aide à Domicile en Milieu Rural** (ADMR) est constituée d'associations locales épaulées par des fédérations départementales et une fédération nationale pour la mise en place de leurs projets et un soutien administratif.

L'ADMR du Val d'Arly est composée de bénévoles et salariés (quatre aides à domicile, une personne durant la saison d'hiver et une autre le reste de l'année pour le portage des repas).

Elle a pour mission de simplifier le quotidien des personnes âgées en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

Les aides à domicile peuvent accompagner les bénéficiaires pour les courses, la toilette, des promenades ou une simple compagnie ou pour une aide à l'entretien du logement.

Un **portage de repas** est également possible (repas préparés par le lycée professionnel de Combloux) ainsi qu'un soutien pour l'installation d'une éventuelle téléalarme au domicile.

Cet accompagnement contribue à maintenir un lien social pour les personnes isolées.

Le Conseil Départemental de la Savoie ainsi que les caisses de retraite peuvent prendre en charge toute ou une partie des interventions.

L'association organise également des rencontres et des animations. Un goûter à Saint-Nicolas La Chapelle en juin 2022 a permis aux participants de se retrouver après la longue période de pandémie.

Les aides à domicile peuvent également apporter **un soutien aux familles rencontrant des difficultés** (aide après une naissance, maladie, accident, enfant en situation de handicap, aide aux devoirs...).

Ces interventions peuvent être prises en charge par la CAF ou les assurances complémentaires.

L'ADMR du Val d'Arly a connu une période de recrutement difficile pendant et après la pandémie de Covid. Fin 2021 seulement 2 aides à domicile à temps partiel étaient présentes sur le territoire.

L'association a été forcée de refuser de nouveaux bénéficiaires et de faire des choix en privilégiant les interventions des aides à domicile chez les personnes isolées et/ou en perte d'autonomie. Leur travail a ainsi été valorisé en étant plus gratifiant (elles étaient souvent confondues avec des femmes de ménage) et deux aides à domicile supplémentaires ont été embauchées durant l'année 2022.

En conclusion il est vrai que dans notre commune et plus généralement dans le Val d'Arly nos anciens sont encore bien entourés par leur famille. Mais gardons à l'esprit que le maintien à domicile des personnes âgées (avec le vieillissement de la population, des enfants qui parfois sont éloignés) est **un enjeu majeur dans notre société**. Nous seront tous concernés à un moment ou à un autre. C'est pourquoi toutes les bonnes volontés sont les bienvenues au sein de l'association : salariés ou bénévoles.

« Je veux rendre un hommage vibrant malgré des tâches harassantes, des horaires difficiles aux auxiliaires de vie. Elles assurent par la qualité de leurs soins mais aussi par leurs gestes si emprunts d'humanité : cela peut consister à prendre par les mains, à parler à l'oreille, à toucher une épaule, à déplacer en douceur une personne, à l'habiller, la laver, lui sourire, la regarder dans les yeux et ce faisant à la relier à la communauté des hommes. »

La voyageuse de nuit, LAURE ADLER

Téléphone : 04 79 31 89 96

Email : valdarly@fede73.org

 ADMR du Val d'Arly





